



AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS est par les présentes donné que, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, lors de sa séance ordinaire du 7 mai 2024, a édicté l'ordonnance OCA28-24-002, permettant l'occupation du domaine public, la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson et le bruit, pour l'événement suivant : (Résolution CA24 28 069) :

- « Fête du printemps » qui se tiendra du vendredi 17 mai à 12 h au dimanche 19 mai à 16 h.

Cette ordonnance peut être consultée à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ à Montréal
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
Le 17 mai 2024

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza

ORDONNANCE NUMÉRO

OCA28-24-002

Règlement sur les nuisances (CA28 0064, articles 8 (10), 13 par. 2, 14, 35 (9))

Règlement sur l'occupation du domaine public (CA28 0067, article 2)

ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, LA VENTE D'OBJETS, L'UTILISATION D'APPAREILS DE CUISSON ET LE BRUIT POUR L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DU PRINTEMPS ».

À la séance du 7 mai 2024, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève décrète :

1. Il est permis d'occuper le domaine public pour l'événement suivant :
 - *Fête du printemps* qui se tiendra selon l'horaire suivant :
 - Vendredi 17 mai, de 12 h à 17 h au Pavillon Vincent Lecavalier (*Bazar À Cœur ouvert*)
 - Samedi 18 mai, de 9 h à 13 h dans le stationnement derrière le centre socioculturel (*Journée horticole*)
 - Samedi 18 mai et dimanche 19 mai, de 10 h à 16 h au Parc Eugène-Dostie (*Bazar, vente de garage et BBQ À Cœur ouvert*)
2. Il est permis d'utiliser un barbecue alimenté au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible;
3. Il est permis de vendre, des journaux, des publications périodiques, des revues, des prospectus, des imprimés ou quelques objets que ce soit;
4. Il est permis de déroger aux normes relatives au bruit fixées par l'ordonnance numéro OCA28-20-001;
5. Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Un avis relatif à cette ordonnance (GDD 1244364002) a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 17 mai 2024, date de son entrée en vigueur.